

Comte Wlgrin de Taillefer

Antiquités de Vésone

Tome 1



Transcription des notes et compléments manuscrits figurant sur l'exemplaire de
l'auteur détenu par la Société Historique et Archéologique du Périgord

par Pierre Besse et Claude-Henri Piraud

Introduction

Page VI

Ajout à l'introduction (*il annule et remplace les six premiers paragraphes*)

« Depuis l'impression des deux premiers volumes de cet ouvrage, mes idées se sont rectifiées sur presque tous les objets qui y sont traités. Il s'y était glissé beaucoup de fautes de toutes espèces : j'y ai fait beaucoup de corrections, de rectifications, d'abréviations et même d'additions importantes. Je me suis donc vu forcé d'ajouter à cet ouvrage un supplément qui en formera le troisième volume, et qui sera fort resserré mais

Je me bornerai à parcourir deux époques :

- Première époque, la haute antiquité, les temps reculés où la France, occupée par les gaulois et gouvernée par eux n'avait encore été envahie par aucun peuple
- Seconde époque, l'empire romain.

Page VII

Ligne 1

« Cependant, pour plus de simplicité, de clarté, et pour abrégier le plus possible le texte, je n'ai admis dans ce supplément que deux époques principales. »

Ligne 7 supprimée

Ligne 13 : ~~si l'on excepte la Bretagne et peut-être le pays chartrain~~

Ligne 15 : ajouter après « gaulois » « de ces trois espèces »

Page VIII

Ligne 1 : « Quant à l'autre époque, plus rapprochée de nous et mieux connue » Ligne 6 : ~~je les ai ...~~ elles ont été...

Ligne 7 : « je les ai copiées » remplacé par « elles ont été copiées »

Ligne 9 : ~~Je les ai fait imprimer...~~ On les a imprimées...

Ligne 10 : renvoi vers nouvelle note 1

Cette précision est due à notre savant M^r de Mourcin, juge suppléant à notre tribunal civil, et conseiller de préfecture.

Livre premier - Première partie

Essai sur les Gaulois

Page 14

Ligne 22 : mines de fer, de plomb, ajout « d'étain »

Dernière ligne : note après « vestiges de leur berceau » :

Il est impossible d'avoir, sur cet objet important, de guide plus sûr que la Bible.

Page 18

Correction dans la note : ~~les romains donnaient le nom~~ ...on donnait le nom...

Page 26

Ajout dans la note 2 après « prêtres hébreux » : « au moins pour la circoncision »

Note 3 : « chaque espèce... » remplacé par « diverses espèces... »

Page 27

Ligne 9 : « à l'autre » remplacé par « aux autres »

Page 30

Ajout à la fin de la note 1 : «et (qu'ils s'en sont servi contre?) les Romains lorsqu'ils assiégeaient leur ville de guerre d'*Uxellodunum*. »

Page 46

Ligne 2 « pas compatibles » remplacé par « guère compatibles »

Page 52

Note 2 : suppression de la fin de la première phrase : « qui ne présentent rien qu'on puisse expliquer »

Page 61

Ajout à la note 7 : « il fallait que J. César eut conçu une grande idée de la probité et de la pureté des mœurs du peuple gaulois, pour qu'en temps de disette il permit à ses soldats d'aller chercher des provisions dans les maisons isolées et écartées. En effet, c'est surtout à cette cause que Bonaparte dut la perte presque totale de la grande armée qu'il fit marcher en Espagne. »

Page 62

Ajout à la fin du paragraphe commençant par : « Les Gaulois connaissaient... » :
« On s'est que chez nous, il y en avait de riches en cuivre, en plomb et en étain. »

Page 63

Ajout à la note 3 : « Il y en avait une fabrique à Vieille Cité (Vésone) »

Page 65

Ajout à la note 1 : « M^r de Mourcin a découvert ici un bélier en bronze aussi petit qu'un joujou d'enfant »

Ajout à la note 2 : « ce n'était donc pas la tête de bélier mais le groin de la truie qui était destiné à terminer, chez les Gaulois, l'extrémité de cette machine de guerre. Ce qui était beaucoup mieux imaginé pour détruire les murailles d'invention gauloise »

Page 66

Correction de la note 4 : M. Jouannet, ~~membre~~ « président (en 1832) » de l'Académie...

Page 69

4 lignes avant le bas de page, modifié : « des bracelets, des bagues et des chaînes d'or » et ajout d'un renvoi vers la note 4 :

« On vient de faire en 1832, dans le voisinage de la ville de —espace vierge— une découverte de marcs d'or en colliers, bracelets et bagues ; le tout est estimé —espace vierge—. Ce trésor a été trouvé entre plusieurs monuments gaulois rapprochés les uns des autres. »

Page 71

Note 2 : supprimer « qui est véritablement de fabrication grecque », et modifier à la fin : « C'est M. d'Auteville aîné, amateur d'antiquités, qui l'a trouvée ; elle est fort bien conservée : c'est M^r de Mourcin qui la possède maintenant. »

Page 78

Ligne 15 : « ...autres peuples anciens tels que des Égyptiens ainsi que des Grecs et des Romains »
(ajout des Égyptiens)

Page 84

Ligne 7 : ~~acquéraient~~ « acquiéreraient »

Page 85

Note 1 d'abord raturée puis remplacée par : 12 lignes d'une encre pâle reprenant heureusement en partie l'ancienne note

« Peut-on croire qu'il n'y eut aucune ville en Gaule lorsque, 166 ans avant notre ère, Métellus y défit les Gaulois ; quand Fabius, 45 ans après termina la guerre des Allobroges ; et encore 26 ans après cette dernière époque le consul Cassius fut défait et y périt ? Doutera-t-on que 66 ans avant que J. César parut dans les Gaules, le consul Sextius y fonda la ville d'Aix en Provence ; que longtemps après César lui-même y bâtit Fréjus ? Croira-t-on que ces villes, et Marseille même, fussent les seules de ces contrées ? Mais la cité d'Arles, qui est-ce qui l'avait fondée fort antérieurement ? Les Gaulois saliens.

On ne pourra nier du moins qu'il n'existât des villes, et mêmes des villes de guerre, dans notre midi

de la Gaule, puisque le consul Cæpion assiégea, prit et détruisit la ville de Toulouse et en enleva les énormes trésors 50 ans avant l'arrivée de J. César dans les Gaules. Aussi, ne pas confondre cette Vieille-Toulouse, ville forte des Gaulois, avec la ville actuelle de Toulouse dont la fondation est de beaucoup postérieure et est sans doute due aux Romains. »

Page 100

Ajout à l'avant-dernière ligne :

« car ce fort affermissement des terres destinées à recevoir leurs murailles ont souvent empêché les terres de céder aux grandes pluies et aux orages »

Page 102

Ajout à la note 1 : « le contraire serait plus facile à croire »

Page 104

Correction de la fin de la note 1 :

« or Saint Front a été, les dernières années du 2^e siècle de notre ère, le premier évêque de Vésone, et l'apôtre du Périgord »

Page 107

Ajout à la fin du chapitre :

« Ayant achevé ce que j'ai à dire ancien gaulois, il ne sera sans doute pas hors de propos de finir cette première partie du premier livre par des réflexions qui pourront peut-être expliquer le phénomène d'une civilisation qui semble aussi antique que le peuple lui-même. Elle paraît, en effet, entourer pour ainsi dire, son berceau ; et l'on sait que, dès lors, les Gaulois n'adoraient qu'un seul dieu.

Admirons donc la marche de la divine providence qui n'a réellement civilisé le monde qu'à mesure qu'il a reconnu cette unité.

En effet, les peuples qui ont embrassé avec foi et fidélité la croyance d'un dieu très bon, très miséricordieux, mais sévère, mais tout puissant, et qui ne perd jamais de vue le vrai bonheur des hommes ; sont les seuls peuples qui ayant participé au grand bienfait de la véritable civilisation : adaptée comme de juste aux temps ou aux peuples ont

A l'exemple des Gaulois nos ancêtres, il y a à peine un demi-siècle que notre belle France était sincèrement attachée à la religion, et était peut-être la seule nation du monde qui l'envisageât le mieux dans sa sublimité. Aussi a-t-elle longtemps prospéré, aussi s'est-elle toujours miraculeusement relevée de ses chutes, aussi a-t-elle mérité de passer pour le chef d'œuvre de la civilisation européenne ; mais ayant perdu de vue la vraie base de la civilisation, notre révolution l'a plongée dans tous les maux, dans toutes les turpitudes, dans toutes les atrocités de l'irréligion poussée à son comble. Que produira celle de juillet 1830 ? Le bouleversement, l'asservissement, peut-être, de notre malheureuse patrie et de plus le choléra-morbus etc. etc. »

Livre premier - Deuxième partie

De la cité de Vésone

Page 116

Note corrigée : « Petra esto duris, cor amicis... »

Page 117

3^e parag. : « eurent » remplacé par « eussent »

Note complétée : « manuscrits de M^r l'abbé de Lespine »

Chapitre 1 : De Vésone, son antiquité, son territoire...

Page 120

Phrase supprimée dans le premier paragraphe : « Dans les différentes notices.....ville qui a remplacé Vésone »

Phrase supprimée dans le deuxième paragraphe : « Quelques historiens...temps les plus reculés » et remplacée par :

« Il est cependant un de ces récits qui, répété par tous ces anciens cosmographes, sort par ce fait de la classe des illusions ordinaires et rentre dans celle des vieilles traditions ; parce qu'elle est fondée sur le nom d'un très vieux bourg, Japhet, près de Grignols et de Villamblard, et sur celui d'un très ancien pont de Vésone, nommé de tous temps : le pont de Japhet. Cette circonstance extraordinaire (leur ?) a fait rapporter la fondation de Vésone à ce fils aîné de Noé. Ce qui témoigne au moins qu'on a toujours eu une grande idée de la haute antiquité de Vésone et en effet, si l'on examine le local qu'elle occupait jadis, on verra que l'époque de sa naissance doit remonter aux temps les plus reculés. »

Note 1 : modifier « Dans les notices de l'Empire romain, ... »

Note 3 : « mais j'ai quelques raisons de croire qu'il servait de communication entre les deux cités (phrase bancale) point où se voyait quelques vestiges d'un pont très antique »

Page 121

Ligne 1 : « le vallon de Campniac » remplacé par « un vallon étroit »

Ligne 6 : ~~qui est~~

Ligne 10 : ~~dans sa largeur~~

Ligne 11 : « a été » remplacé par « fut »

Ligne 19 : « en première origine proviennent » remplacé par « xxx »

Ligne 21 : à la fin du paragraphe ajouter la fin de la note 2 (« Au dessus ... la Jarthe ») et : « et qui fournit toutes les eaux ... le nom gaulois de cette dernière fontaine

Note 2 : après « sur la hauteur » ajouter, en face et opposée »

« Jusqu'à la fin de tout l'alinéa ci-dessus [...] » ???

Page 122

Fin du deuxième paragraphe « ...que le choix d'un pareil site a été fait de toute antiquité » au lieu de « avant que la Gaule soit civilisée »

Note 2 : suppression de toute la fin « il paraît qu'avant.... »

Note 3 : Ajout « Dans mes fréquentes courses sur cet intéressant local, je cherchais toujours à obtenir de bons renseignements et j'interrogeais de préférence des vieillards. Tous sans exception, lorsque je leur demandais raison sur la dénomination de cette maison, me répondaient que c'était pas seulement cette habitation qui se nommait Vieille-Cité mais tout le pays, c'est-à-dire ajoutaient-ils, le vallon en entier et les rampes des coteaux qui bordaient ce petit vallon ; ainsi que le revers à l'est d'Écorneboeuf ».

Page 123

Ajout à la fin de l'avant-dernier paragraphe :

« Depuis la première impression de cet ouvrage, M^r de Mourcin a eu l'extrême bonheur de découvrir le monument et la fontaine qui ont donné le nom Vesona à notre vieille cité. Le monument est une tombelle gauloise xxx et presque rasée de vétusté ; la fontaine est celle de la Jarthe, qui ne laisse plus de cours apparent à ses eaux mais qui, ci dessus, très petit vallon que la fontaine perdue de Jamaux, l'avait nécessairement alimenté jadis, et qui certes continue de fournir ses eaux aux cours inférieures et au petit ruisseau de Vésone. Ce savant infatigable nous a rendu xxx un très grand service, c'est de détruire ce ridicule nom d'Ecorneboeuf donné depuis des siècles à tout le coteau et de lui rendre sa véritable dénomination ; car il n'y a plus de doute que le ruisseau, le vallon de Vieille-Cité, le coteau pyramidal, les pentes qui le forment et une assez forte partie des pentes du Camp de César ... l'antique cité de Vésone elle-même.

Il est donc évident que cette belle découverte de M^r de Mourcin nous donne l'étymologie exacte du nom de Vésone, c'est-à-dire la fontaine du tombeau ; mais si ces deux objets ont fixé le nom de notre métropole, ne doit-on pas en inférer que l'un des deux (la tombelle) peut contenir les restes du fondateur de la ville ? Cette (fouille est si ?) importante, qu'il serait à désirer qu'elle se fît avec le plus grand soin et que toutes les autorités municipales et autres y fussent présentes. Un procès-verbal signé de tous les assistants et entrant dans tous les détails des découvertes qui seraient faites, et écrit sur un bon parchemin serait déposé aux archives de l'hôtel de ville et il en serait délivré des copies exactes aux principaux habitants de la ville ; ... les découvertes faites seraient consignées aux archives de la ville et fermées sous clef.

Occupons-nous maintenant du second emplacement de cette ville. »

Page 124

Ligne1 : après « rivière » création d'un nouveau renvoi vers la note 1

Création d'une note 2 après ... ??? : « Au surplus, nous ne mettons pas d'autre importance à cet orthographe du nom de Vésone, que de sanctionner (celle de quelques ?) monuments des temps moins anciens qui, par cette raison, n'ont pu commettre des véritables erreurs : ces sortes de monuments sont des monnaies dues aux (Grecs ?) et aux rois francs de la première race ; ils la nomment quelquefois *Visona*. »

Ligne 8 : ~~de Campniac~~

Dernière ligne : renvoi vers la nouvelle note 3

« Quoique la vraie fondation de la cité de la plaine se soit nécessairement ... formée ... à la suite du vallon de Vieille-Cité, ou ..., sans doute que les habitations ayant un peu gagné la plaine d'Ille, les Gaulois ... remarquer et ... le site ... la fontaine de Ste Sabine ; ainsi que celle de la Font-Chaude.

Page 125

Ligne 4 :

« ... ils auraient préféré pour la construction de leur capitale les bords de la Dordogne ... »

Ajout à la fin de la note 1 :

« Depuis l'impression de cet ouvrage, on a beaucoup travaillé à rendre l'Ille navigable, les blés (naviguent ?) jusques ... et delà de Mucidan (1832). »

Page 126

Ajout à la fin de la note 1 :

« On verra dans peu que le territoire d'Angoulême était dans la même catégorie que celui de Quercy, ce que celui (sic) de beaucoup d'autres provinces. »

Page 129

Ligne 4, ajout de la note après « qu'il ne nomme pas » :

« Ausone ne pouvait pas le nommer, puisque ce territoire appartenait au 1^{er} comte de Périgord nommé par Charles le Chauve, son proche parent, et que ce territoire ne fut définitivement affecté à Angoulême, que lorsque cet empereur ajouta au titre de comte de Périgord celui de comte de cette ville forte gauloise »

Complément de la note 2 (ancienne note 1) : « ...pour en faire une place, vers l'année 1807. »

Suppression de l'ancienne note 3 : « Aussi Tours est-il... » car « Ces idées sont pour la page 150 et y seront mieux placées. »

Page 130

Ligne 3, ajout à la fin « celtique, ou peut-être du grec. »

Ligne 7 : ajout, « *Gergovia*, qui, comme Poitiers, »

Page 132

Modification du deuxième paragraphe : « ...n'eurent cependant pas toutes le rang de cités »

Modification de la note 1 : « Quoique capitale sous Ambigat, Bourges n'a jamais obtenu le rang de cité sous les Gaulois ; et Bordeaux, devenu pourtant métropole au même instant que Bourges, ne l'a point possédé ; aussi voit-on qu'aucun quartier de ces villes ne conserve ce titre de cité. »

Page 134

Modification de la note 1 : « ...N° 84 et 85 de nos inscriptions... »

Modification de la note 3 : « huit » au lieu de « sept »

Page 135

Modification de la note 2 : « plus de 10 000 » et « ...ateliers dont Vésone avait donné le premier modèle. »

Note 4 : ajout du nom de M^r de Mourcin en ligne 2

Page 136

Modification ligne 8 : « ...il en est qui n'ont guère plus de dix lignes de largeur sur onze lignes de longueur... »

Note 3 « il est peut-être.... » remplacé par « il serait »

Page 137

Ligne 6 : ~~son coteau d'Ecornebœuf~~ remplacé par « l'emplacement de sa citadelle »

Suppression de la dernière phrase : « Ces bouts de flèches... précipitation »

Création d'un renvoi après « à peine dégrossi » vers la note 4 :

« Le côté plat et moyen concave de quelques uns de ces silex a fait penser à notre savant M^r Mourcin que ces projectiles pouvaient être lancés par des machines analogues aux anciennes arbalètes ».

Note 3 : « Le seul Mr de Mourcin en a près de 10,000 en 1832 » ; suppression de « Ces bouts de flèches... » ainsi que de la note 4 et de la note 5 (qui se poursuivait sur la page 138)

Page 138

Suppression du premier paragraphe.

Note 1 : « On a trouvé (en avril 1820), ... » et ajout après « ...j'avance. » : « Il est ... dans le cabinet de M de Mourcin ... »

Page 139

Ajout en haut de page : « N° 1. M^r de Mourcin a trouvé, vers 1830, une espèce de bouton gaulois. Il est en bronze, et forme le segment d'une (hémi ?) sphère ayant environ 3 lignes de diamètre. Sur son

(centre ?) convexe est empreinte une aigle en petit relief fort bien exécuté. Je pense que cette petite monnaie est de la plus haute antiquité gauloise : aucuns caractères ne s'y voyant. »

NB : la description de cette pièce nouvelle provoque un décalage dans la numérotation des pièces suivantes.

Fin du 2^e paragraphe, ajout : « J'en avais une autre pareille. Elle s'est perdue. »

Note 2 : ajout à la fin : « J'en avais deux à peu près semblent ... des deux ... »

Page 140

Ajout description pièce n°6 :

« Vers l'année 1830, M^r de Mourcin a trouvé une médaille gauloise en tout conforme au n°5 ci-dessus. Elle est parfaitement conservée et le plan n'a pas varié sous le marteau ; mais le travail n'est pas aussi parfait : il a beaucoup plus de relief. »

Fin du 1^{er} paragraphe : « voyez l'appendice page 670bis à la fin du 2^e volume de la 1^{ère} édition. On en trouvera l'explication à la fin à la fin de la 2^{ème} édition, chap. qui précède les itinéraires. »

Note 1 : après « le dessin. » « Mr de Mourcin possède l'autre. Ces médailles, ainsi que toutes les autres ... d'autant plus précieuses... »

Note 2 : à la fin, « cependant, ce pourrait être une tête mal formée. »

Page 141

Ligne 4 : ajouter « ...Gaulois, et peut-être depuis 4 à 5000 ans, »

Deuxième paragraphe : « N° 10 : on a découvert il y a peu d'années... »

Ajout à la fin de la note 1 : « ...anciens actes passés jadis à la cité. »

Ajout à la fin de la note 2 ; « Cette pièce était sans doute destinée au type des monies autonomes de Vésone pour les pièces d'argent : le revers était peut-être destiné à fournir les points nécessaires pour y figurer un lyon.»

Page 142

Suppression de la fin du premier paragraphe : « Je diraidans la Gaule », la note ajoutée dans la marge a été supprimée.

Note 2 : supprimer « ainsi que ... je viens de parler » et ajouter à la fin : « mais je dois avouer aussi que , je pourrais m'être trompé, non sur le mais sur le type ... autonome de Vésone ; car nous ne le connaissons pas encore indubitablement. »

Page 144

Modification de la fin du premier paragraphe et complément : « ...autres objets tels que le lyon que l'on rencontre fréquemment sur nos autonomes d'argent. Il paraît donc qu'à très peu d'exceptions

près, nos médailles d'argent avaient pour type ordinaire un lion, tandis que le bronze avait celui de l'aigle éployée vue presque de face. Quant au type de l'or, malgré celle du n° 13 ci-dessus, nous n'en avons pas encore découvert un assez grand nombre pour être fixé sur cet objet important. »

1^{er} paragraphe : après « tenant une lance » ajout d'une note 2 : « Il paraît que le type du peuple pétrocorien était le cavalier monté »

Fin du deuxième paragraphe : remplacement de « capitales » par « les cités »

Page 145

Modification du début du deuxième paragraphe : « Ces deux médailles... » remplacé par « Ces médailles et surtout les n° 1, 2, 3, 4 et 15 » et plus loin « ces médailles n'ont aucune... »

Deuxième ligne du dernier paragraphe : « deux dernières médailles, celles des n° 16 et 17... »

Page 147

Dernière ligne 10 : « Vu que... » remplacé par « Ainsi que »

Page 148

Ligne 10 : ~~une forte partie de~~

Modification de la note 2 : « Un successeur de feu M^r de l'Espine mort en 1831. Personne ne pouvait mieux ... » et ajout : « Les expressions de ce diplôme : *cum ab antiquo maxima pars ducatus Aquitaniae*, semblent être un témoignage que l'ancienne limite de l'Aquitaine dépassait celle que J. César lui affecte, et induirait à croire qu'elle était bornée comme je l'ai dit par la Loire. Ce qu'il y a de certain, c'est que Vésone qui, *ab antiquo*, avait la cour d'appel de tous les procès civils et même criminels, comme on va le voir de sa vaste juridiction, se trouve pourtant hors de la limite de l'Aquitaine des *Commentaires* de César. »

Page 149 :

Longue note ajoutée puis raturée fortement.

Page 150

Fin du premier paragraphe : ajout du renvoi vers la note 1

« On assure qu'à Bazas les habitants n'ignoraient pas que jadis ils recevaient la justice de Vésone »

Troisième paragraphe : ~~en 1544~~ remplacé par « vers 1552 »

4^{ème} paragraphe : « cours souveraines, civiles et ecclésiastiques,... »

Ajout, sans doute pour la fin de la p. 146, d'un long texte (relatif à la table pascale de St-Étienne de la Cité), se poursuivant p. 151 et barré mais lisible : « la vieille Aquitaine. Il faut aussi que, lors de l'établissement du christianisme dans la Gaule, cette ville fût cité-métropole ecclésiastique. Ce qui paraît certain au moins c'est qu'elle dans la suite que son évêché date au plus tard du second siècle, ou même de ses premières années. (Cependant ?) la solution du problème exposé demande un autre genre de recherches, et l'on ne peut y parvenir je pense sans consulter l'histoire et le

meilleur guide que nous ayons dans ce genre est sans contredit *l'Histoire ecclésiastique* de Fleury. Voici ce qu'on lit T. 5, p. 60, édit. 4^e, Eymery, Paris, 1697 : St Augustin assiste au concile de Carthage qui se réunit dans la salle du conseil de la Basilique Restitute le 26 août 397. Le 1^{er} canon porte que tous les évêques recevront de l'Église de Carthage métropolitaine l'instruction du jour où l'on doit célébrer la Pâque, et un autre canon ajoute que ceux qui seront députés chaque année au concile porteront cette instruction par écrit à leurs provinces. Cet usage des métropoles ecclésiastiques annonce qu'elles avaient toutes une table pascale calculée aussi exactement qu'il était possible dans ces temps d'ignorance astronomique (et comme ?) cette instruction devait le donner tous les ans, qu'elle était d'une importance majeure, il faut croire que toutes les métropoles ecclésiastiques l'avaient fixée sur une inscription lapidaire. Or on possède encore cette table pascale gravée dans le mur intérieur à droite en pénétrant dans la cathédrale de la Cité. Il paraît que toute la partie à l'ouest de cette cathédrale avait été détruite depuis peu de temps, et que ce monument était trop (usé ?) ou trop (défectueux ?) pour une aussi vaste métropole ecclésiastique, puisque l'évêque qui existait il y a 800 ans, se vit forcé de construire à la suite d'une coupole un peu plus ancienne une nouvelle coupole à l'est de la précédente, et c'est dans cette nouvelle coupole qu'il fit copier littéralement la table pascale qu'on y voit et qui existait encore dans les parties ruinées de ce monument ; car le calcul de cette table pascale est attribué à un auteur qui tient à l'antiquité romaine. Je ferai connaître dans la suite ce curieux monument d'astronomie consigné sous le n° 20 de nos inscriptions.

Les villes de Bourges et de Bordeaux, qui avaient (enlevé ?) à Vésone son titre de métropole civile, voulurent aussi lui ôter aussi celui de métropole ecclésiastique. Bordeaux, suivant son usage, s'en empara tout simplement, mais Bourges y mit une obstination et une ténacité très remarquable, car lorsque Tours (qui appartenait à l'Aquitaine puisqu'elle est située sur la rive gauche de la Loire) voulut aussi être métropole ecclésiastique, elle ne put pas obtenir un seul suffragant dans l'Aquitaine et fut obligée de les aller chercher au loin dans la Bretagne, et de frustrer la ville de Dol de tous ses droits acquis à cette éminente dignité (1).

(1) Voy. sur ce dernier objet, *l'Histoire ecclésiastique* de Fleury, T. 13, p. 376. – L'affaire fut d...ise à Rome en 1094 (p. 583 et 584) en l'absence des députés de Dol et en mai 1... ..

Page 151

Troisième ligne : ~~les commencements~~ remplacé par « le milieu ».

Ajout à la fin du deuxième paragraphe : « on ne pourra guère douter non plus que, moins anciennement, Bourges et Bordeaux ne lui avaient enlevé son rang de cité-métropole ecclésiastique de toute l'Aquitaine. »

3^e paragraphe : « une forte partie » remplacé par « la troisième partie »

Page 152

Ajout à la première ligne d'un renvoi vers la note 1 : « Mais les ruines de Vésone et quelques vieilles monnaies qui la regardent nous indiqueront cette époque : voyez le ch. V qui termine le 4^{ème} livre du second volume de cet ouvrage, p. 253 1^{ère} édition. volume, vers la fin. »

Modification de la note 4 devenue note 5 :

« J'ai dit aussi que Bourges n'avait point obtenu ce rang puisque César ... » et ajout à la fin de
« tandis que nous en avons deux qui le portent ».

Page 153

Modification de la fin de la note 1 : « M^r de Mourcin en compte jusqu'à cinq ; et l'on y voit ...

»

Page 153

Note 2 : « englobait une bonne partie des archiprêtres » remplacé par « en englobait une bonne
partie (archiprêtres »

Chapitre II :

« des monumens religieux de Vésone et de son territoire du temps des Gaulois »

Page 157

Troisième paragraphe : ~~Ecorneboeuf~~ remplacé par « sous la citadelle gauloise, contre l'Ille »

Page 164

Deuxième paragraphe : ~~A Ecorneboeuf~~ remplacé par « au plateau le plus élevé de la citadelle gauloise » et plus loin : ~~qu'Ecorneboeuf~~ remplacé par « que ce plateau »

Note 3 : suppression de : ~~du petit vallon de Campniac~~ et remplacement de : ~~de la cité de la plaine~~ par « des deux cités »

Page 166

Note 1 : ~~faire remarquer~~ remplacé par « rappeler » et ajout à la fin « ... jardin, situé à l'entrée du chemin qui conduit de la ville à la cité. »

Chapitre III:

« Monumens civils des Gaulois »

Page 173

Ligne 16 : ~~Ecorneboeuf~~ remplacé par « la citadelle gauloise »

Page 178

Note 3 complétée : « M. Chabaneau, celui qui a trouvé le moyen chimique de rendre le platine ductile et malléable. »

Note du transcripteur : Pierre François Chabaneau (1754 Nontron, 1842 Lussas)

Page 179

Ajout : « Expliquer ce qu'on entend par cette dénomination, page 172 (?) en bas : Imaginez une pierre longue de plusieurs toises, assez (menue ?) pour la longueur, entièrement brute, placée debout au milieu de la campagne ; vous avez une idée assez juste de ces forme d'obélisques que les savants nomment peulvans. Mais si ces savants n'ont pu bien s'accorder sur la destination des obélisques égyptiens, on sent qu'il serait encore moins aisé de décider quel fut l'usage constant de ceux des gaulois. »

Note 1 : d'Écorneboeuf remplacé par « de la citadelle gauloise de Vésone »

Note 3 : « les soutiens ont 12 ou 18 pieds » et « de 18 à 20 pieds au carré »

Page 180

Ligne 13 : « bourg » remplacé par « château »

Page 181

Lignes 12 et 17 : Écorneboeuf remplacé par « la citadelle gauloise de Vésone »

Ligne 22 : gauloise

Page 184

Note 1 : « sicles » corrigé en « sigles »

Page 187

Sixième ligne de l'avant-dernier paragraphe : renvoi vers la note 1 : « On voit encore sur quelques uns de ces blocs les traces des rainures que faisaient les haches gauloises que nos pères venaient y polir. »

Page 189

Ajout à la note 2 : « et parce qu'on a changé en R le B primitif ».

Ajout à la note 3 : »antiques grandes routes gauloises. «

Page 191

Ajout à la note 1 : « je possédais cette dernière, que j'avais trouvée à (Langres ?). Elle est au cabinet des médailles de la bibliothèque du roi. Elle est gravée sous le n° 30 de la planche IX. »

Page 192

Ligne 2 : Écorneboeuf remplacé par « Vieille Cité ».

Page 193

Ligne 7 : suppression de « du coteau d'Écorneboeuf » et remplacement de « à Vésone » par « dans la cité actuelle ».

Note 5 : ajout de « ...fondu, ou s'est dispersé. »

Page 197

Quatrième paragraphe : « plate-forme » remplacé 4 fois par « esplanade », et à la dernière ligne « 60 ou 80 pieds » remplacé par « 20 à 30 ».

Page 198

Ligne 3 : après « faible », renvoi vers la nouvelle note 1 et ajout après « Mais » de « ici cette coupure est nulle et n'est réellement qu'un simple fossé. Si cette... »

Ligne 16 : « plate-forme » remplacée par « esplanade » et « environ 40 pieds » par « quelques pieds »

Ligne 19 : « esplanade » remplacé par « plate-forme ».

Note 1 : « Une coupure peu prolongée à Grésignac ; ce qui prouve l'ancienneté unique de ce château qui pourtant a une forme ... : l'ellipse. »

Page 200

Ligne 28 : ajout « ... immémorial, par les Sarrasins, dit-on ».

Page 201

Ligne 13 : ~~esplanades~~ remplacé par « châteaux ».

Page 202

Modification de la note 1 : « citadelle des deux cités » au lieu de « citadelle de la cité de la plaine ».

Page 203

Ligne 8 : ajout « ... position qui déjà avait servi de défense à la vieille cité ».

Ligne 12 : ~~Campniac~~ remplacé par « Vieille-Cité »

Avant-dernier paragraphe : ~~Ecorneboeuf~~ remplacé par « citadelle », « largeur » remplacé par « longueur du nord au midi » et ajout à la fin « ...du trait, et même celle des plus fortes machines. »

Ajout à la fin de la note 2 : « Son nom antique n'est pas perdu ; car d'après la découverte de M^r de Mourcin, tout cet ensemble était la vieille cité de Vésone. »

Page 204

Ligne 14 : ajout « butte, sans doute élevée encore plus par une tour de charpente et munie de défenseurs, qui... ».

Ligne 20 : ~~Ecorneboeuf~~ remplacé par « citadelle gauloise »

Note 1 : « Pour suivre cette description, il faut jeter les yeux sur la, planche première ».

Note 2, ligne 6 : ~~Campniac~~ remplacé par « Vieille Cité », « toute la cité » par « les deux cités » et « Campniac » par « l'embouchure du ruisseau de Vésone », et ajout à la fin : « Cette note sera longtemps inutile puisqu'on bâtit (1832) un nouveau pont de pierres fort au-dessous de ce point : aux Isards. »

Page 205

Titre de l'article modifié : « Preuves que le coteau nommé Ecorne-Bœuf... »

Page 206

Ligne 13 : ~~la plate-forme~~ remplacée par « l'esplanade ».

Quatre lignes avant le bas de page : ~~Campania~~ remplacé par « Vieille-Cité ».

Ajout à la note 3 : « ...soutènement des terres ».

Page 207

Ligne 8 : ~~Ecorne-Bœuf~~ remplacé par « la citadelle ».

Ligne 12 : ~~Ecorne-Bœuf~~ remplacé par « la citadelle gauloise ».

Fin du 2^{ème} paragraphe : « dut être, non l'envahissement du poste gaulois par les Romains, rien ne le prouve, mais sans doute la reddition de Vésone ».

Troisième paragraphe : 3^{ème} ligne, ~~citadelle de Vésone~~ remplacé par « citadelle des deux cités » et 7^{ème} ~~la cité de la plaine~~ remplacé par « l'une et l'autre cités ».

Page 209

4^{ème} ligne : ajout après Fronsac : « Biron et peut-être plusieurs... ».

Page 214

Ligne 2 : « près et au-dessus de la petite ville de Lusech ».

Page 216

Ajout du renvoi vers la note 3 à la fin de l'avant-dernier paragraphe « ...vive force » :

« L'impression du 2^{ème} volume de cet ouvrage était achevée lorsque le 12 juin 1832, l'on m'a communiqué une notice où M. Champolion-Figeac cherche à prouver que la ville d'*Uxellodunum* était placée à Capdenac. Si M. Champolion-Figeac avait étudié le système de fortification des Gaulois, s'il avait eu quelques connaissances des localités qu'ils préféraient pour s'y fortifier, au moins aurait-il dû établir *Uxellodunum* dans la presqu'île où se trouve le bourg de Vic, au lieu de chercher au nord, sur les hauteurs de Capdenac, c'est-à-dire sur un local qui n'a jamais pu être entouré par aucune rivière, ce qui, par conséquent, n'a jamais pu offrir un véritable isthme.

Au surplus, la fontaine de Capdenac ne jaillit point immédiatement au-dessous des murailles de la ville, et ses alentours étaient si peu propres à recevoir les trois camps dont parle Hurlius, que l'auteur est forcé de les poser sur une seule montagne. Ainsi Capdenac peut avoir été occupé par les Romains qui y ont, peut-être, construit un castrum, mais il est impossible qu'*Uxellodunum* y ait jamais été placée. Cet ouvrage m'a appris une chose que j'ignorais : c'est que M^r Lefranc de Pompignan n'est pas le seul auteur qui ait eu l'idée d'asseoir cette ville forte gauloise à Lusech ; d'ailleurs il n'a rien changé à mon opinion, parce quelle est fondée sur une longue étude de la manière dont les Gaulois traitaient leur architecture et leur génie militaires. » (Tout cela est inspiré de ADDITIONS, p. 453)

Page 217 ~~Article VI~~ remplacé par « Chapitre VI ».

Livre premier – Troisième partie

Relations des Gaulois avec quelques anciens peuples

Page 225

Ligne 4 : ~~objet~~ remplacé par « dieu ».

Page 228

Ligne 16 de la note : ~~peut être~~ remplacé par « sans doute ».

Page 232

Ajout à la fin de la note 3 : « il me l'a cédée, M^r de Mourcin la possède ».

Ajout à la fin de la note 4 : « tout ce que j'indique comme passé en Russie est entre les mains de M^r de Kitroff, général au service de cet empire.

Page 237

Ajout à la note 3 : « Fréjus ».

Page 241

« Ces listes ayant été imprimées dans la première édition, je pense qu'on peut les supprimer dans celle-ci et passer aux monuments romains. »

Livre deuxième : Monuments religieux sous les Romains

Première partie : Inscriptions sépulcrales

Page 276

Ligne 21 : leur oppidum remplacé par « l'oppidum de Lectoure ».

Page 277

Ligne 24 : « ...place très forte, met le siège à Gergovie, est obligé de le lever et se rend maître ... »

Page 282

Ajout, après le n° 12, de 3 références, tirées du 2^{ème} vol., suppl. n^{os} 4, 8 et 6 p. 662 et 663), avec 2 ou 3 lettres sur chaque (ce qui provoque le décalage de numérotation des suivantes dans les pages du chapitre, ces modifications ne sont pas relevées ici) :

- N°13 : cab. de Mr de Mourcin
- N°14 : au musée
- N°15 : au musée sur un petit fragment

Page 283

Ajout de 5 références, numérotées 30 à 35 et tirées de Suppl. n^{os} 9, 10, 11, 12 et 15 (voir au t. 2, p. 663).

Page 284

Ajout de 2 références, tirées de Suppl. n^{os} 13 (au musée) et 16 (cabinet de M^r de Mourcin), et numérotées 39 et 40 ; idem

Page 295

Modifications de la note 1 :

Ligne 2 : « d'une vieille tour de la lé... romaine. »

Ligne 4 : « (Dis Magnis ou Manibus) »

Suppression de la ligne 5 et du mot « également » dans la ligne 6.

Modification de l'avant-dernière ligne : « ...le faire de la fin du premier siècle ou des premières années du deuxième »

Page 296

Ligne 3 : « ... a consacré ce monument aux dieux manes et à... »

Page 298

Modification de la dernière ligne : «... elle venait, qu'elle appartient à notre métropole, et que Gruter la tenait de Scaliger et Pitou qui lui en ont envoyé plusieurs autres de Vésone ».

Page 301

Ligne 15 : « qui, du fond d'un caveau, »

Page 305

Ajout du n°71, inscription Supp. n° 17, t. 2, p. 663 : « Elle a été détruite, mais nous a été conservée par des personnes instruites. CAESARI AVGVSTO ET LIVIAE. EIVS.VXORI. » « C'est aussi un monument d'adulation des Vésoniens envers Auguste mais celui-ci semble n'avoir été élevé par eux que pour remercier l'empereur de leur avoir accordé le titre de ville augustale. »

Page 308

Ligne 9 : suppression de : « et que l'individu ...petit-fils. »

Ajout d'un paragraphe entre les 2 et 3 : « Dans cette nouvelle édition, je n'ai rien voulu changer au fond des recherches que nous avons faites pour parvenir à découvrir le vrai sens de la troisième ligne de cette inscription tutélaire. M^r de Mourcin ne cessait de l'étudier depuis plusieurs années, il la passait même souvent au soleil pour pouvoir mieux la considérer (en reconnaître ?) les moindres détails. Il y pensait à peine lorsqu'un jour que j'expliquais à des amateurs les curiosités du musée, il s'écria *testamento jussit*. Je lui répondis sur le champ, en interrompant mon explication : c'est cela mon ami, c'est vous qui avez découvert la vraie leçon de ce monument. Ainsi ceux qui y ont lu SOTTI c'est-à-dire Scaliger et Pitou, et Gruter d'après eux, sont ceux qui ont le mieux saisi le sens de cette inscription sans pourtant le connaître ; mais ne se sont trompés qu'en faisant un seul mot de ces 5 lettres qui en forment trois. Il sera donc désormais évident qu'il faut la lire ainsi SOT.T.I.L.D.S.D. Soter *testamento jussit, locus, datus, sententia, decurionum.*»...

Ligne 16 : « du bras et de la main de celui... »

Ajout à la note 1 :

« ...château, et sur (des constructions ?) d'une petite fenêtre.

Page 310

Renvoi à la note 3 ajouté après « tutélaire. » : « Lorsque ce texte a été écrit, l'inscription du n° 63 n'avait pas encore été découverte ¹ ; et je pense que puisque M. Pompée rétablit le temple de notre déesse tutélaire, qui est Isis, c'est une preuve que notre dieu tutélaire devait être Osiris ».

1 Ex n° 53, découverte en déc. 1820.

Livre deuxième : Monuments religieux sous les Romains

Seconde partie : Temples de Vésone

Page 312

Modification de la dernière ligne : ~~ou fort~~ remplacé par « et plusieurs autres ».

Page 314

Ajout à la fin de la note 1 :

« J'ai cru qu'il était possible que cette inscription ne soit point augustale, mais purement militaire. Au surplus, le nombre de celles dédiées au génie d'Auguste sanctionne l'idée que les Vésoniens avaient dédié un temple à Auguste : l'inscription n° 69 (ex n° 58) me paraît seule en fournir le témoignage. »

Page 315

Ajout à la fin de la note : « Augusta-Vesona etc. »

Page 316

Ajout à la fin du titre : « temple d'Apollon coblidulitavien, temple Panthéon »

Page 317

Note 1 : ajout en fin de première ligne « dans son intérieur »

Page 318

Suppression des deux dernières lignes de la note 4.

Page 319

Ajout à la note 2 : « ce couvent des jacobins a été acquis depuis par les religieuses de Ste Ursule »

Page 320

Ajout à la fin de la note 3 : « Mon cabinet ayant été dissipé dans la révolution, j'ai confié ce monument, et presque tous ceux que j'avais réunis depuis, à M^r de Mourcin dont la collection est considérable, intacte et une des plus nombreuses et des plus curieuses en monuments gaulois : ces derniers seuls s'élèvent actuellement (juillet 1832) à plus de 10.000, entiers ou fragmentés. »

Page 321

Ligne 16 : ajout après « publique » du renvoi vers la note 1 : « Où on a fait depuis peu une vaste place ».

Page 322

Ligne 20 : ~~sont encore subsistans~~ remplacé par « existent encore »

Ajout avant le dernier paragraphe : « Il y a aussi un temple assez près du porche de St Front et dans le voisinage de la place de la Clautre. À cette même place on en voit quelques débris qui sont encastrés (6) dans le mur au-dessus de la porte de ce porche. » Avec renvoi à une note 6.

Ajout à la fin de la note 2 : « en la refaisant à neuf. »

Ajout de la note 6 : « (Entre autres) un morceau de la frise, dont le dessin du n° 8 de la planche VII ne donne pas une idée parfaitement juste. J'avais ... le désir de faire mieux connaître ce temple qui était sur l'emplacement de la basilique de St Front bâtie par Chronope vers l'an 490 ; le grand nombre de temples dont j'avais à parler m'a fait néanmoins perdre de vue celui-ci ; ce dernier temple pouvait avoir été bâti assez près de de ... peut-être au-dessous de cette relique presque antique, dont les chapelles latérales devaient avoir une ancienneté encore plus forte de 60 à 80 ans : elles sont décrites dans le 5^{ème} livre et la 1^{ère} édition de cet ouvrage. Ce 5^{ème} livre est dû en entier à M^r de Mourcin. »

Page 323

Ajout après le premier paragraphe : « L'inscription du n° 63 [ex n° 53] prouve que nous avons dans nos murs un temple dédié à Apollon cobledulitavien puisque deux Pompée, père et fils, étaient prêtres de ce temple. Un bloc de colonne sur le fût duquel sont représentés 7 divinités bien distinctes est un témoignage que nous avons ici un de ces temples que l'on nommait (note 1bis) panthéon : les divinités sculptées au bas de ce fût sont : 1 Jupiter, 2 Pomone, 3 Hercule, 4 Vulcain, 5 Apollon, 6 Bacchus, 7 Diane. »

Note 1 bis : « ... le dessin n°2 de la planche 22. Ce fût ... surface plane. »

Ajout à la note 2 : « telle autre ... dont le squelette avait percé des courbes ... »

Page 325

Modification ligne 11 : « C'est dans ce temple que Fronto (Saint Front) fixa sa chaire. »

Page 326

Note 1 : fils remplacé par « père ».

Page 328

Ligne 15 « avoir existé dans les premières années du second siècle ».

Page 330

Ligne 14 « dès le premier siècle... »

Modification de la note 1 : « construction analogue à celles de la fin du 1^{er} siècle ou du commencement du 2^{ème} car celui du nord-est... » et ajout à la fin de la note : « depuis la découverte de l'inscription du n°63 [ex n° 53]. »

Page 331

Ajout à la fin de l'avant-dernière ligne : « disparaître extérieurement, partout où ils pouvaient être atteints ; quant à l'intérieur, le besoin de métaux aussi les fit arracher. »

Page 332

Ligne 13 : ajout du renvoi vers la note 2 après « vers le centre » : « Les dernières fouilles en 1830 ont presque prouvé que dans l'intérieur du temple on ne trouve que le rocher qui lui sert de base. »

Ligne 13 : suppression de la phrase « La maçonnerie ... voûte ».

Ligne 14 : ~~cette voûte~~ remplacé par « cet étage intérieur ».

Modification du dernier paragraphe : « Vers le centre de ce roc, qui paraît s'élever par degrés, mais que des fouilles successives.... »

Ligne 4 de la dernière note : suppression du mot « antique »

Page 333

Ligne 6 : ~~sans doute~~ remplacé par « certainement ».

Ligne 15 : fin modifiée « quelques cloaques extérieurs. »

Ligne 17 : ~~l'extérieur~~ remplacé par « la face externe »

Ligne 21 : ajout « ...enlevées ou détériorées.»

Note 1 : ~~de diamètre~~ remplacé par « d'épaisseur »

Page 334

Ajout à la note 1 : « Il s'en est fait d'autres depuis au nord ... de la tour. Nous avons retrouvé le même mur circulaire dans les mêmes dimensions, proportions et dispositions. »

Page 337

Ligne 19 : « poutres » renvoi vers la note 3 :

« J'indique ici des poutres mais il se pourrait très bien que des pièces de pierres remplaçassent ce que je nomme des poutres, et les Romains n'étaient pas assez parcimonieux pour que ces pièces ne fussent pas en marbre. »

Page 338

Ligne 3 : ajout après importance de « je pense que ».

Ligne 13 : ~~d'épaisseur~~ remplacé par « de hauteur » et ~~il a préféré~~ par « il aura peut-être préféré ».

Ligne 15 : ajout à la fin « ...dans leur hauteur »

Ligne 23 : ~~une bande~~ remplacé par « des bandes »

Complément de la note 2 : « L'espace diamètre pourrait pourtant être diminué si l'on croyait ... que la sur un socle servant de hauteur d'appui à la colonnade, car le diamètre serait diminué de toute la hauteur de ce socle. »

Ajout à la fin de la note 3 : « Peut-être soutiennent-ils une petite corniche d'ornement, ou de séparation de quelques décorations accessoires, tels que bas-reliefs, guirlandes etc., le tout en bronze ou en d'une couleur opposée à celle du fond de la *cella*. »

Page 339

Ligne 1 : renvoi après « tour » vers la note 1 :

« cette particularité serait ... que ces ... particuliers ... corniches ... de marbres. »

Ligne 4 : modification : « proportions plus fortes que du double... »

Ligne 27 : ajout « Panthéon de Rome ».

Note 2 : « Le porche, les portes du temple et le peuple tout entier étaient »

Page 340

Ligne 15 : suppression de « non compris les souterrains »

Ligne 19 : « neuf ou dix massifs »

Ligne 21 : « grosse maçonnerie » remplacé par « taille du rocher »

Ligne 23 : complément : « un autel ou une statue »

Page 342

Ligne 12 : « S'il pouvait encore y avoir le moindre doute... »

Ligne 14 : « qui se voit, vers le nord, à côté de la brèche... »

Page 343

Ajout à la fin du 2^{ème} paragraphe : « le tympan du fronton pouvait seul être traité en marbre blanc puisque tout l'extérieur l'était en marbre bien mouché. »

Ajout de la note 2 à la fin du texte : « Voyez à la planche 3 deux aspects de la tour de Vésone telle qu'elle existe ; et à la planche 4 sa restauration. »

Page 345

Modification des 3 premières lignes :

« monument était partagé en deux étages. Que doit-on en conclure ? que ce bas étage était destiné à cacher des mystères. »

Ligne 14 : création d'un renvoi vers la note 1 après le mot « souterrains » :

« Le bas étage du temple même, peut-être la galerie pratiquée sous le piédestal circulaire qui portait la colonnade. »

Fin de la note 2 : « ...tête qui est au musée. »

Page 348

Ligne 11 : « les étages inférieurs » remplacé par « l'étage inférieur ».

Ajout à la fin de la note 2 : « mais assez mesquins, puisqu'il semble que le monument n'a jamais été recouvert de gradins en pierres de taille. »

Page 350

Ligne 4 : « colossale, vus seulement dans l'intérieur et à une certaine distance, ils devaient produire de l'effet ».

Ligne 8 : « vers le commencement du second siècle »

Ligne 16 : « renversé » remplacé par « mutilé »

Ajout à la fin de la note 1 : « mais il paraît que cet édit n'eut d'autres suites que de faire fermer les temples païens : l'histoire ecclésiastique semble le prouver. »

Page 351

Fin de la ligne 17 : renvoi vers la note 4 :

« Mes faibles moyens ont suffi depuis peu pour acquérir le jardin qui contient le temple, mais ils ne peuvent plus me faire réaliser mon projet. »

Modification de la ligne 22 :

« ...je voulais établir la porte d'entrée, accostée de deux bâtiments destinés à servir de musée. L'attique d'un de ces édifices aurait servi de logement au conservateur et le produit du jardin lui aurait servi d'appointement, l'autre aurait contenu le cabinet des médailles, des pierres gravées et toutes les curiosités antiques et précieuses qu'on trouve si fréquemment à Vésone et sur le territoire qui en dépend. »

Suppression du dernier paragraphe : « ~~dans la tour même~~... précieuses »

Modification de la note 1 : « La petite forge qu'on a trouvée vers le centre du roc servant de base à la tour semble le prouver. »

Page 352

Ligne 4 : ajout après colonnade : « et en face des trous du ... du temple, »

Ajout à la note 1 : « Il est donc urgent que l'État nous fournisse les fonds nécessaires pour construire un véritable musée qui abrite convenablement et sûrement notre collection assez importante et très riche surtout en inscriptions, dont plusieurs tiennent à l'histoire générale. »

Livre troisième : Monuments civils sous les Romains

Première partie : Monuments particuliers

Page 357

Modification ligne 6 :

« ...a succédé l'église Saint-Silain, ainsi que les fortifications de la porte Hiéras et que le temple qui existait anciennement à la place de la basilique Saint-Front, élevée par notre évêque Chronope, et tous ses accessoires, étaient aussi compris dans ces murailles. »

Ajout à la fin de la ligne 22 : « près du puits au nord de l'emplacement. »

Page 358

Modification de la ligne 20 : « à certaine distance du vieux pont de la Cité ; »

Dernière ligne : « Ecorneboeuf » remplacé par « la citadelle gauloise » et « Campniac » remplacé par « Vieille Cité »

Ajout à la fin de la note 2 : « Je l'ai nommé vieux pont de la Cité parce qu'on en construit un neuf dans ce moment (1832 ou 22 ?) vis-à-vis de la belle carrière des Isarns. »

Page 359

Modifications du premier paragraphe : « ...telles que plusieurs gauloises (1), celles de Grande Bretagne, les celtibériennes, les puniques, les grecques et une infinité de romaines. »

Note 1 : « Mais c'est surtout à la citadelle gauloise ou à Vieille Cité qu'il s'en trouve le plus de cette dernière espèce. »

Ligne 9 : « Campniac » remplacé et complété par « Vieille Cité, sur les rampes qui ne forment qu'une forte partie de la rampe limitrophe du vallon où passe la route de Paris aux eaux des Pyrénées. »

Ligne 12 : « ...lorsqu'on fouille ce vaste emplacement, on y découvre... »

Ajout à la dernière note : « Nos fouilles nous ont procuré depuis (1830) la ... d'assez beaux blocs de colonnes, dont des chapiteaux, à l'abaque et au plinthe près (...oïques), avaient été tournées ... ancien ; il en existe au jardin de la Tour de Vésone, en face de nos, et une ch... assez à chaque tambour fi... de ces colonnes, ce coup de tour indique très ... par sa colonne quelques l'hopit... est emp...é de la manière des édifices déjà assez anciens. »

Page 360

Note 2 : supprimer « paraît avoir » ; Fin de la note : ajout de « St Front ».

Première ligne de la note 4 : « Ecorneboeuf » remplacé par « la citadelle gauloise et contre la rivière »

Page 363

Ligne 2 : « ...médaillles, pierres gravées et autres objets curieux... »

Ligne 10 : « nos concitoyens » remplacé par « les xxx instruits ».

Ajout à la fin du premier paragraphe : « Je ne parlerai ici que d'objets découverts depuis peu, ou de ceux qui sont repères historiques, pour le reste on pourra consulter la première édition. »

Page 365

Ajout de l'objet 26 : « M^r de Mourcin a découvert depuis peu (1830) un Bacchus enfant enseveli dans la plus grande ivresse. Il est assis et sa hauteur totale est de pouces. Le faire de ce bronze est très bon. Ses traits sont avisés et sa petite main est retournée sur sa tête, les doigts en l'air. »

Fin du premier paragraphe : « de bronzes remarquables trouvés ici. »

Ligne 1 du second paragraphe : ~~trouvé~~ remplacé par « découvert »

Ajout d'une note à la fin du second paragraphe : « Les détails dans lesquels entre M^r le comte de Caylus témoignent que ce bronze était une véritable enseigne militaire des Romains, que les Vésoniens avaient remporté un avantage marquant sur les Romains établis au Camp de César et qu'ils s'étaient empressés de mettre en sûreté dans leur ville cette preuve, et sans doute un certain nombre de ces preuves, d'une victoire éclatante remportée par eux. On verra dans la suite que ce fait est historique pour les Vésoniens : voyez les chapitres qui parlent du blocus de Vésone effectué par les Romains. »

Ajout à la fin de la page : « L'année dernière (1831), dans un canal antique, et en voulant nettoyer celui qui donne un écoulement aux eaux qui tombent dans les cours du collège actuel (anciennement la communauté des religieuses bénédictines) on vient de découvrir une autre aigle de bronze. Mais celle-ci n'est pas d'une dimension a avoir servi d'enseigne militaire, car elle n'a que 20 pouces de hauteur et le corps de l'aigle n'a que 19 pouces de longueur. Ses ailes repliées l'une sur l'autre avec assez de grâce sont adhérentes au corps. Ses griffes sont fixées sur une boule du même métal, et cette boule tient à une petite plaque un peu plus large que la boule. Cet ensemble paraît avoir été l'ornement d'un casque : et comme tout cet ensemble me paraît être d'un faire gaulois, il appartenait donc à un soldat de cette nation, qui avait préféré ... type de Vésone à tout autre, ou qui tenait à un corps ... Vésone qui l'avait adopté.

Page 370

Troisième paragraphe : « En effet, en 1788, on retrouva, dans l'enclos près de l'église des Cordeliers, à la Cité... »

Page 373

Cinquième paragraphe, ligne 4 : après « Périgueux »

Note 5 : partout ~~remplacé~~ par « parfois »

Page 374

Ligne 7, ajout après « monnaie » : « Passons maintenant à un autre objet : on pourra consulter la 1^{ère} édition sur tous les objets que ».

Page 406

Dernier paragraphe, remplacer toute la fin après « planche VII » par « qu'elle n'est pas sans agrément. »

Page 417

Deuxième paragraphe : « Grande Bretagne »

Page 420

Fin du 1^{er} paragraphe : « dans le 5^e siècle »

Fin du 2nd paragraphe : « Marullus, *Arabe*. »

Page 421

Ligne 14 : suppression de la note 1 et ajout de : « enfin les Pompées de l'inscription du n° 63 (ex n° 53). »

Page 427

Ligne 5 de l'avant-dernier paragraphe : ajout après « seconde ligne » : « à moins qu'il n'exprime le nom de la tribu du personnage ; »

Modification de l'avant-dernière ligne : « elle remonte au premier siècle ou bien aux premières années du second siècle de notre ère ; »

Page 428

Modification de la fin de l'avant-dernier paragraphe : « la vérité se trouve vers le milieu de ces deux époques » et, plus loin, « notre fragment ne peut être au plus tard que vers les premières années du 2^{ème} siècle. »

Modification de la ligne 2 du dernier paragraphe : « ...existait dans les premières années du 2^{ème} siècle. »

Page 429

Ligne 7 : « ...croire Romain ou même Périgourdin. »

Suppression de la fin du dernier paragraphe : « Qui sait ... personnage ? » et ajout après « patrie » du renvoi vers une nouvelle note 5 :

« Au surplus, M^r l'abbé Delarbre, curé de Clermont et auteur d'un ouvrage scientifique sur l'Auvergne (xxx 1805) ² semble sanctionner cette idée lorsqu'il dit que *M. Cornelius Fronto*, précepteur de Marc Aurèle, enseigne dans le gymnase de Clermont : car il est certain qu'un personnage 3 fois consulair

2 Delarbre (A), curé de Clermont. *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont*, in 8°, 1805.

ne put ni ne dut se constituer rhéteur ordinaire d'un simple collègue. Il faut donc croire qu'il y prêcha comme il avait fait au Puy en Velay et peut-être à Soissons ; mais que se destinant à convertir sa patrie, il ne tarda pas à se rendre en Périgord où il termina si ...sement sa mission. Au surplus, sur le rang que tint longtemps la chaire qu'il fonda à Vésone, voyez ce qui est écrit en note à la page 150 de ce volume. »

Page 430

Ajouter au début du dernier paragraphe :

« Mais l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, T. 1^{er}, p. 344-345 et ailleurs, cite un fait, à l'an 106 de notre ère, qui peut fixer notre histoire particulière sur un évènement qui lui est très important. L'*Histoire ecclésiastique*, au lieu cité, dit positivement que *Crocus, Burrus, Euplus* et *Fronto* se réunirent à Onésime, évêque d'Ephèse ; et M^r Fleury ajoute que l'on croit que cet évêque Onésime était disciple de St Paul. La conformité de nom de *Fronto*, l'une des quatre personnes susnommées, nous quer puisque Raban-Maur, évêque très ancien de Mayence, dit d'une manière certaine que les *Fronto* sont originaires de Lancais, *Linicassio*, sur Dordogne.

Mais ce *Fronto* qui en l'an 106, se trouve en Orient, ne pourrait-il pas être le même personnage que le *M. Corn. Fronto* qui, en l'an 100, se trouve consul pour la troisième fois avec l'empereur Trajan ? On sait, en effet, que l'usage des Romains était de confier le gouvernement des grandes provinces aux consuls et surtout lorsqu'ils l'avaient été un certain nombre de fois et encore mieux quand ils l'avaient été un même nombre de fois avec un empereur ; parce que cette espèce d'affiliation mettait nécessairement une certaine liaison entre eux. Sans trop presser les conséquences, il paraît à peu près certain que le *Fronto* consul trois fois ainsi que Trajan et que le *Fronto* de l'an 106 sont un même personnage et que bientôt de retour d'Orient, il ne tarda guère à être envoyé par le pape Clément prêcher la religion chrétienne dans sa propre patrie : le Périgord. Au surplus ce saint personnage... »

Page 431

Ligne 4 : « ...personnage, celle de St Silain et de ses autres disciples, se propagèrent... »

Ligne 8 : « ...les dépouilles de St Front et de ses disciples. »

Note 4 : ~~que la~~ remplacé par « qu'une basilique » et, à la fin, ajout de « environ en 490 de notre ère. »

Page 440

Ligne 9 : ~~accoté~~ remplacé par « accoté »

Page 443

Dernière ligne : ~~les inscriptions des N^{os} 79 et 81~~ remplacé par « ces inscriptions »

Ajout à la note 2 : « et puis un tribun légionnaire n'était pas ordinairement affranchi. »

Page 445

Ligne 4 : après « *Pompeia* » ajouter « peut-être »

Page 446

Effacement de : ~~St Pompon~~ et ~~Bompone~~

Page 453

Ligne 9, après « pour s'y fortifier » ajouter « s'il avait étudié leur système de fortifications »

Fin du tome 1